

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 08 JUILLET 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 08 juillet 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 1^{er} juillet 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	
		LACASSAGNE Alain	DE PAREDES Xavier	
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine	1 siège vacant	
		GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi		CARRÈRE Bruno	BERARD Marc
	Nive-Adour	CIER Vianney	LABÈGUERIE Marc	
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño	SAINT ESTEVEN Marc	
		HARAN Gilles		
	Amikuze	DAGUERRE Mayie		
		ETCHEBER Peio		
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
	Soule	ELGART Xabi	IRIART Jean-Pierre	
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André			
	GOYTY Xalbat			
Pays de Bidache		AIMÉ Thierry		
		LASSERRE Jean-François		
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle			
	PEYNOCHE Gilles			

Date d'envoi de la convocation : 01/07/2021
Membres du Bureau en exercice : 25 (dont 1 siège vacant)
Membres du Bureau présents : 15
Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 16

Décision n°2021-36 – Avis sur la demande de création d'une ZAD à Iholdy

La commune d'Iholdy propose la création d'une ZAD multi sites afin de réaliser des réserves foncières.

Ce projet de ZAD doit permettre de répondre à quatre objectifs :

- Développer une offre de logements accessibles, tant en location qu'en accession à la propriété
- Développer une offre de services et d'équipements publics
- Réguler le développement urbain autour du centre-bourg
- Préserver l'activité agricole en périphérie du secteur constructible.

Dans ce cadre, deux périmètres de ZAD sont constitués : secteur du bourg et

L'attention du Bureau a été particulièrement attirée par la volonté de la commune d'instaurer cette ZAD sur des parcelles valorisées à des fins agricoles, sans que soient précisés les potentiels de développement existant dans la partie actuellement urbanisables de la carte communale.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ **SOUHAITE RAPPELER** que l'avis du Syndicat sur un périmètre de ZAD ne préfigure pas l'avis du Syndicat sur d'éventuelles ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre ; l'outil ZAD, prévu pour 6 ans, n'a pas vocation à être mobilisé au gré des opportunités mais bien pour agir concrètement en lien avec un projet d'ensemble qui vise l'intérêt général.
- ➔ **CONSIDERE** que la création de cette ZAD se justifie très bien sur le Bourg, mais s'interroge sur l'envergure de l'espace « ZADé » sur le quartier Sorhoéta.
- ➔ **INVITE** la collectivité à porter une attention particulière à la préservation des espaces agricoles et aux actions les plus à même de faciliter la mobilisation de fonciers urbanisables dans le bourg et la remise sur le marché de logements vacants, avant d'envisager la création de logements en extension du quartier Sorhoeta.

Le Président,



Marc BERARD